

Mercredi 19 septembre 2012

Séance plénière du 18 septembre 2012 : Jean-Paul HUCHON se félicite de la contribution active du CESER aux actions menées par la Région

Dans une longue intervention à l'occasion de la séance plénière de rentrée du Ceser, le président du conseil régional s'est félicité du travail de partenariat mené avec la deuxième assemblée régionale, reconnaissant la portée de ses avis dans les actions menées par la Région en faveur des Franciliens.

Dans un contexte marqué par la crise économique et ses graves conséquences sur l'emploi, Jean-Paul Huchon s'est félicité de l'appui apporté par le Ceser dans la définition et le renforcement des politiques régionales, avec le souci de disposer d'un champ d'intervention aussi large que possible : avis sur le schéma régional de développement économique (SRDEI), propositions destinées à réindustrialiser l'Ile-de-France, développement des entreprises de taille intermédiaire (ETI), soutien aux dispositifs de valorisation de la recherche et de l'innovation, préconisations en matière de formation professionnelle, ...

Par ailleurs, le président du conseil régional a souligné la contribution majeure du Ceser pour la mise en place d'une Autorité régionale du logement destinée à renforcer les compétences régionales en la matière dont il a annoncé une prochaine inscription dans la loi.

Jean-Paul Huchon s'est également félicité de la collaboration active et pertinente du Ceser à la révision du Schéma d'aménagement de la Région Ile-de-France (SDRIF), à la construction du Grand Paris, au développement de la coopération interrégionale (Bassin parisien) ou encore à la valorisation de l'axe Seine en tant que territoire stratégique.

D'une manière générale, le président du conseil régional a insisté sur les différents apports du Ceser qui contribue efficacement à la reconnaissance de l'institution régionale au moment où elle se trouve à un nouveau tournant de son histoire avec le prochain acte III de la décentralisation.

Par ailleurs, au cours de cette séance, le CESER a adopté deux Avis sur :

➤ **L'avant projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France (SRCE)**

Ce projet constitue le volet régional de la trame Verte et Bleue. Il a pour objet la conservation et la remise en état des milieux naturels et de la biodiversité qui a connu une évolution négative (régression des surfaces cultivées, artificialisation des cours d'eau, modification des paysages de vallée par l'exploitation de gravières, apparition de friches le long des infrastructures, etc.).

Le CESER considère que l'avant projet de SRCE doit prendre en compte la qualité de vie des Franciliens sans constituer un obstacle au développement des activités économiques, ni porter atteinte à la propriété privée. Il préconise une accentuation de l'action de sensibilisation des communes à la préservation de la biodiversité. Il souligne l'intérêt de gérer les espaces verts publics de manière écologique. Le maintien de corridors naturels doit ainsi être intégré dans tous les plans d'urbanisation. Il est également nécessaire de tenir compte de l'évolution des territoires et de leur destination.

➤ **La politique régionale de santé**

Le CESER soutient les actions transversales du conseil régional qui contribuent à répondre aux besoins des Franciliens, notamment des plus démunis d'entre eux. Il se félicite du soutien aux organismes régionaux qui mettent en place cette politique. Néanmoins, il regrette que les propositions de la Région ne soient pas accompagnées d'un cadre budgétaire pluriannuel et que n'apparaisse pas l'identification des besoins par domaine et secteur géographique. Il réaffirme le rôle complémentaire et néanmoins moteur du conseil régional, en partenariat avec l'Agence régionale de santé dans les politiques de santé élaborées par les différents acteurs de terrain.